

Reprise de la séance

PROROGATION DU PARLEMENT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de porter à la connaissance de la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Ottawa, le 12 avril 1957

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui le 12 avril 1957, à neuf heures du soir, afin de proroger la cinquième session du vingt-deuxième parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur

Le secrétaire du Gouverneur général
(Administration)

J. F. DELAUTE

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

APPROBATION DU STATUT DE L'AGENCE INTERNATIONALE

La Chambre reprend l'examen, suspendu le mercredi 10 avril, de la motion de l'honorable M. Pearson:

La Chambre décide qu'il importe que les Chambres du Parlement approuvent le Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique, signé par le Canada à New-York le 26 octobre 1956, et que cette Chambre approuve ledit Statut.

M. Knowles: Je pense, monsieur l'Orateur, que l'honorable représentant de Nanaïmo a dit ce qu'il avait à dire à propos de cette motion quand il a pris la parole cet après-midi en comité des subsides.

M. R. W. Mitchell (London): Je ne veux pas abuser du temps de la Chambre en cette importante circonstance, monsieur l'Orateur, mais j'aimerais dire un mot ou deux à ce sujet. Il y a deux questions qui m'inquiètent, car j'ai le sentiment que ces affaires auraient dû être dévoilées complètement, et auraient fort bien pu être soumises à l'examen d'un comité de la Chambre. Ce que j'ai à dire relève essentiellement du domaine de la spéculation.

Dans l'ensemble, j'approuve le fond de la motion à l'étude, comme tous les députés j'en suis sûr. C'est un fait, cependant, que beaucoup d'entre nous devons marcher à tâtons. Il y a certains points sur lesquels on aurait dû nous renseigner. On aurait pu très facilement nous communiquer ces renseignements au cours de réunions d'un comité de la Chambre. Un point qui m'inquiète a trait à la ratification. Je dois dire à mon sympathique ami, le ministre qui dirige la mesure, que j'aurai quelques questions à lui poser. Il aurait été plus approprié que ces questions fussent posées aux réunions d'un comité de la Chambre.

[M. l'Orateur.]

Je veux savoir surtout à quel moment l'instrument de ratification sera délivré. Sauf erreur,—si je me trompe le ministre pourra me reprendre,—les seuls pays qui ont délivré des instruments de ratification sont l'URSS, l'Égypte et le Guatemala. Cela me porte à croire que si l'instrument de ratification du Canada est délivré à un moment inopportun ou prématuré, nous nous trouverons en compagnie de puissances qui n'ont pas les mêmes vues que nous en matière d'affaires internationales. J'espère que le ministre pourra nous donner l'assurance que cet instrument ne sera pas délivré à un moment qui, manifestement, pourrait être embarrassant pour le Canada, à cause des pays avec lesquels nous nous trouverions associés.

Nous reconnaissons tous, je crois, que cette mesure s'inspire de sentiments humanitaires. Nous espérons tous qu'un jour ou l'autre cette question pourra être réglée par toutes les nations du monde. Cependant, pour le moment, nous avons, à cet égard, certaines idées qui ne sont pas partagées par tous les pays. Je voudrais savoir quelles seront les répercussions de cette mesure sur notre propre programme d'énergie atomique. Jusqu'à quel point influera-t-elle sur nos ventes d'uranium? Pouvons-nous espérer accroître notre commerce à l'étranger ou cette mesure entravera-t-elle ce commerce en lui fixant des limites?

Je n'ai pas autre chose à dire. Je ne veux pas prolonger le débat et je me contente de rappeler ce que d'autres ont déjà dit et ce que j'ai déclaré moi-même, à savoir que la question qui nous occupe est de celles qui auraient pu être débattues en détail par un comité de la Chambre.

M. l'Orateur: Est-ce le bon plaisir de la Chambre d'adopter la mesure à l'étude?

M. Green: Le ministre pourrait-il répondre?

M. l'Orateur: Si le ministre prend maintenant la parole, il mettra fin au débat.

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je ne crois pas avoir quoi que ce soit à ajouter à la déclaration que je formulais l'autre jour sous forme d'observations préliminaires. Ainsi que l'a dit mon honorable ami les objectifs que se propose cette institution sont tels qu'ils puissent mériter l'appui de tous les partis représentés ici. Le but de la mesure est d'entériner une proposition primitivement faite par le président des États-Unis en 1953 aux Nations Unies, soit la création d'une institution destinée à rechercher les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nos traditions parlementaires veulent qu'une convention de ce genre fasse l'objet d'une ratification, aux termes d'une résolution adoptée